

Hélène FRANCONÉ

Ville de L'Isle sur la Sorgue

**Document généré le vendredi 03 avril 2020 à 11:16****Avis d'attribution n°1**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	23/03/20	23/03/20			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce

**Service : CPJ****Classification CPV :**Principale : **85210000** - Services d'animalerie**AVIS D'ATTRIBUTION****VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72



L'avis implique un Accord-Cadre

**Objet du marché** Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés, décédés sur la voie publique de la commune de L'Isle sur la Sorgue.

**Référence acheteur** MP20-02

**Nature de la procédure** Services

**Procédure** Procédure adaptée

**Code CPV principal** **85210000** - Services d'animalerie

	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Nîmes</b> 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 <a href="mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr">greffe.ta-nimes@juradm.fr</a>

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 20/03/20

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : MP20-02 - **eurl cat et chris** 684 route de st remy 13750 Plan-d'OrgonMontant HT : **20 000,00 €**

Sous-traitance : non.

## Renseignements complémentaires

Montant ANNUEL maximum 20 000 € HT

Le marché a une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2020.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois, avec possibilité de résiliation annuelle du contrat par les deux parties sous préavis de 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec avis de réception.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Envoi le 23/03/20 à la publication

**Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.**

Marches-Publics.info V9.7